

FLASH PEX

Période du 13 au 22 juillet 2022

Incendies

Secours à personnes

Divers

Spécialités

X

X

Un peu de « piquant » dans l'actualité...



Le samedi 16 juillet 2022, au plus fort de nombreuses interventions d'actualité pour feux de chaumes d'herbes et de broussailles, un feu menaçant une superficie de 80 à 100 hectares s'est déclaré vers 17 h30, au lieu-dit Villotte, commune de Bourg Saint-Bernard.

Les secours engagés : Villefranche/Verfeil/Caraman/Buchens/Montgiscard ont alors été confrontés à une particularité « piquante » et une problématique assez nouvelle :

La protection et le sauvetage de ruches



Aussi, quelques informations à noter:

- * Nous pouvons rencontrer de plus en plus fréquemment des ruchers « nomades ». Les apiculteurs ne sont plus seulement « sédentaires » avec leurs propres sites mais « déplacent » leurs ruches au plus près des espèces végétales mellifères et il est donc possible d'en retrouver un peu partout...
- * Cette intervention entre bien dans le cadre régalien de nos missions : le sauvetage et la préservation des personnes, des êtres vivants, des biens et de l'environnement.
- * Les ruches doivent impérativement être numérotées et le contact avec le propriétaire spécifié. Lors de cette intervention le propriétaire était de l'Aveyron. L'identification des ruches sur le terrain nécessite l'obtention d'un numéro d'apiculteur (NAPI) qui doit être reproduit en caractères apparents et indélébiles, d'au moins huit centimètres de hauteur et cinq centimètres de largeur, sur au moins 10 % des ruches ou sur un panneau placé à proximité du rucher.
 
- * Le poids moyen d'une ruche suivant la période et la production de miel (on voit ici des rehausses sur les ruches attestant de l'activité productive) peut varier de 40 à 80 kg.
- * **Les moyens de protection par « queue de paon » semble une technique opérationnelle intéressante sachant également que la fumée peut favoriser « l'apaisement » des ruchers. Dans le cas d'un déplacement urgent et impératif, le concours d'un apiculteur (joignable H24 par le CODIS) est souhaitable ainsi que le port strict des EPI. Reste alors le retour des « travailleuses » qui vont s'agglutiner en soirée au retour de leurs quêtes si les ruches ont été déplacées.**

- * Au final, le bilan fait état de **3 SP victimes de piqûres** et visités par ISP sur place; de 5 hectares de végétation brûlée et d'une vingtaine de ruches sauvées (et donc d'un très grand nombre d'abeilles) pour une valeur du sauvé non négligeable (sur la photo on identifie une vingtaine de ruches pour une valeur unitaire approximative d'environ 500 euros...**soit plus de 10 000 euros**)

Un merci à Cédric Escarboutel et Stéphane Théron pour leur participation à la construction de ce document.

Bonne semaine

le service RETEX du SDIS 31